

Face à la menace des changements climatiques, l'Accord de Paris sur le climat prévoit de contenir le réchauffement climatique « en dessous de 2 °C ». Pour y parvenir, les pays industriels devront **notamment diviser, au moins par quatre, leurs émissions de gaz à effet de serre, entre 1990 et 2050.**

La France a inscrit successivement cet objectif dans ses politiques publiques (Loi de programme fixant les orientations de sa politique énergétique en 2005, Grenelle de l'environnement en 2007, loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte en 2015).

Le plan climat annoncé par le Président de la République va être l'occasion de consolider ces objectifs et d'accélérer leur atteinte. **Pour ce faire de nombreux outils réglementaires existent, il s'agit désormais de les mettre en cohérence et d'assurer leur lisibilité pour faciliter le passage à l'acte des ménages.**

En effet, la rénovation énergétique des logements-maisons individuelles - a un triple bénéfice :

- Le secteur du bâtiment représente 45% de notre consommation d'énergie finale et 20% de nos émissions de CO₂, le gisement est donc très important
- **La rénovation énergétique est facilement actionnable dès lors que le ménage est accompagné dans une logique de parcours**
- Elle permet le développement **de l'emploi particulièrement au niveau local**

LUCIOLE est convaincue de l'importance de remettre le consommateur au centre des politiques de rénovation énergétique ce qui suppose un effort d'information, d'accompagnement et d'articulation des dispositifs et des démarches d'acteurs.

Nos propositions pour accélérer le passage à l'acte des particuliers sur les travaux de rénovations énergétiques

- Renforcer l'information et la communication sur la rénovation énergétique
- Transformer le CITE en prime immédiatement perceptible au moment des travaux
- Proposer un audit gratuit à tous les propriétaires occupants en situation de précarité énergétique
- Articuler de manière efficace les initiatives publiques et privées
- Garantir des travaux de qualité en renforçant le contrôle sur le label RGE et sur les chantiers à posteriori

Contact :

Renforcer l'information et la communication sur la rénovation énergétique

- Renforcer la communication sur la rénovation énergétique via des campagnes publicitaires (TV, radios) sur le modèle de la sécurité routière afin d'ancrer le message sur les économies d'énergie.3bis).
- Créer une logique de marque grand public pour clarifier la lisibilité des professionnels, des produits, des diagnostics s'accompagnant d'un marketing positif à l'image du « concept » green deal » au UK. Il s'agirait de faire émerger une valeur collective positive et moderne sur l'acte de rénover (comme trier ses déchets par exemple ou rouler avec un véhicule hybride ou électrique) . Les différents acteurs de la chaine de valeur pourraient dans un cadre défini (respect d'un cahier des charges...) s'emparer de cette marque : artisans fournisseurs de matériaux ou d'énergie.

Transformer le CITE en prime immédiatement perceptible au moment des travaux

- Verser directement et juste après les travaux une prime pour inciter davantage au passage à l'acte permettant aux ménages réalisant des travaux d'être aidés financièrement plus rapidement.

Proposer un audit gratuit à tous les propriétaires occupants en situation de précarité énergétique

- Proposer aux ménages disposant de faibles ressources et vivant dans une « passoire énergétique » de réaliser un audit énergétique gratuit de leur logement pour identifier les actions prioritaires informer sur les dispositifs d'aide existant et rassurer sur la démarche
- Permettre une approche sociale et orienter concrètement les ménages vers des solutions de travaux accessibles. Au-delà d'un simple DPE, cet audit serait envisagé comme le début du parcours de la rénovation énergétique.

Articuler de manière efficace les initiatives publiques et privées

- Décloisonner pour accompagner le ménage à chaque étape en favorisant des interventions successives et complémentaires entre les d'une part les dispositifs de soutien (les programmes préca, Habiter Mieux, CEE, prime...) et d'autres part les acteurs qu'ils soient entreprises privées ou agences de l'Etat telle que l'ANAH

Garantir des travaux de qualité en renforçant le contrôle sur le label RGE et sur les chantiers à postériori

- Renforcer en amont les exigences de contrôle dans le renouvellement des qualifications des professionnels RGE
- Renforcer, dans le dispositif des CEE, l'exigence de contrôle a posteriori sur site pour tous pour améliorer la robustesse du dispositif et réduire au maximum le risque d'éco-délinquance